




Rejoindre l'Enim en tant qu'employeur de marin sur un navire étranger (pavillon européen ou convention bilatérale avec la France)



De la France vers l'étranger ou de l'étranger vers la France, l'[Enim](#)  [1] vous accompagne dans votre mobilité internationale.

Affiliation obligatoire à l'Enim

- Le [marin](#)  [2] qui est embarqué sur un navire battant pavillon français.
- Le marin qui est ressortissant européen ou réside en UE/EEE ou Suisse et embarqué sur un navire immatriculé au [RIF](#)  [3].
- Le marin qui réside en France et embarqué sur un navire battant pavillon d'un Etat UE/EEE et Suisse pour le compte d'un employeur domicilié en France.
- Le marin qui réside en France et embarqué sur un navire battant pavillon étranger.

Maintien d'affiliation à l'Enim par le [détachement](#) [4]

- Le marin qui est ressortissant européen ou réside en UE/EEE ou Suisse (hors France) et se trouve en situation de détachement pour le compte d'un employeur domicilié en France.
- Le marin non-salarié qui est ressortissant européen ou réside en UE/EEE ou Suisse, exerçant normalement son activité en France, et qui part effectuer une activité semblable dans un autre Etat membre.
- Le marin non soumis à un régime de sécurité sociale, employé pour le compte d'un

employeur domicilié en France et détaché à bord d'un navire battant pavillon étranger.

Obtenir ou mettre à jour ma carte Vitale

La carte Vitale est indispensable ; elle vous sera demandée lorsque vous vous rendrez chez un médecin, à la pharmacie, à l'hôpital, dans un laboratoire d'analyses...

Si vous n'avez pas de carte Vitale, **vous recevrez à votre domicile un dossier de création de carte Vitale** à compléter dans les meilleurs délais.

Si vous détenez déjà une carte Vitale, il vous suffit dès que vous recevez l'attestation de droits de la mettre à jour depuis une borne multiservices, accessible dans l'un des points d'accueil de l'Assurance maladie (pharmacie, laboratoires, hôpital, etc.).

CONTACT :

Enim - Département des politiques sociales maritimes de santé (DPS)
Arsenal de la marine - Quai Solidor
35 415 Saint-Malo Cedex
ue.mine@ta.opds.1mpc [5]

Références :

- [Article 26 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018](#) [6]
- [Règlement \(CE\) 883/2004 du parlement européen et du conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale](#) [7]
- [Article L5631-2 du Code des transports](#) [8]
- [Articles SSC.10 §4, SSC.11 et SSC.13 de l'accord de commerce et de coopération](#) [9]

URL source: <http://www.enim.eu/lenim/rejoindre-lenim-en-tant-quemployeur-de-marin-sur-navire-etrange-pavillon-europeen-ou>